

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations doit être publiée sur le site internet de la Ville et affichée en Mairie, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal

CONSEIL DU 27 JANVIER 2026

N° Délibération	Date	Objet	Votes
2026-01	27/01	Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner	Unanimité
2026-02	27/01	Droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner	
2026-03	27/01	Application du régime forestier aux parcelles A3 A4 A6	Unanimité
2026-04	27/01	Convention de régularisation entre la commune et le Conseil départemental de l'Ain pour la création d'un mini giratoire	Unanimité
2026-05	27/01	Signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et les communes partenaires	Unanimité
2026-06	27/01	Remboursement du montant de la franchise suite au sinistre concernant une inondation chez Mme ROTA, 2 chemin du Vignolans sinistre du 08/10/2024, montant de 300€, versé à la compagnie d'assurance.	Unanimité
2026-07	27/01	Approbation du Pacte Financier et Fiscal 2020-2026 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Unanimité
2026-08	27/01	Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	Unanimité
2026-09	27/01	Création d'un emploi permanent de bibliothécaire territorial à temps complet	Unanimité
2026-10	27/01	Modification de la délibération n°2021-14 du 1 ^{er} février 2021 relative à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions expertise et engagement professionnel des agents	Unanimité
2026-11	27/01	Modification de la délibération n°2024-17 du 30/01/2024 et de la délibération n°2027-67 du 10/04/2017 relatives à l'instauration d'une astreinte au bénéfice des agents de la police municipale, à l'astreinte technique et à l'astreinte neige	Unanimité
2026-12	27/01	Modification de la délibération n°2025-242 du 3/11/2025 relative au recours à des vacataires pour les agents de recensement et à leur rémunération	Unanimité